

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU – PARC INDUSTRIEL DE BEAUHARNOIS

1 Le projet d'extension de réseau afin de desservir l'agrandissement d'un parc industriel dans la
2 municipalité de Beauharnois a été approuvé le 19 mai 2015, par la décision D-2015-070 de la
3 Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite
4 Gaz Métro (« Gaz Métro ») de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les
5 données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 Les travaux ont débuté au mois de septembre 2016, à la suite de délais rencontrés par la
7 municipalité de Beauharnois pour l'obtention de diverses autorisations requises pour la réalisation
8 de ses travaux d'infrastructure. En date du 30 septembre 2016, les travaux relatifs à la traverse
9 de la rivière Saint-Louis sont complétés. Les travaux concernant la conduite d'acier, la conduite
10 de plastique ainsi que l'installation du nouveau poste de détente se termineront en
11 novembre 2016.

12 Une partie des travaux reliés au réseau gazier équivalant à 900 m de longueur de conduite a dû
13 être reportée en 2017 à la suite d'un retard dans les négociations pour l'obtention d'une servitude
14 en terrain privé.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

15 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
16 les sommes encourues en date du 30 septembre 2016 et la projection des coûts qui sont requis
17 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

1 Les coûts finaux projetés sont inférieurs de 1,2 M\$ à l'estimation initiale de 4 M\$. Cette différence
2 de coûts s'explique notamment par l'économie qui a été générée en lien avec la diminution des
3 longueurs de conduites requises pour alimenter les clients du parc industriel, soit 6,1 km au lieu
4 de 8 km. Les coûts associés à la surveillance environnementale ont été réduits à la suite des
5 travaux effectués par la Ville de Beauharnois. En effet, des gaines (conduites en acier dans
6 lesquelles Gaz Métro peut insérer sa conduite) ont été installées sous deux cours d'eau, soit sous
7 la route 236 et sous l'autoroute 30. Ces gaines éviteront à Gaz Métro de réaliser des forages pour
8 ces traverses. Finalement, des conditions de sol favorables ont permis un forage rapide et en un
9 seul essai pour la traverse de la rivière Saint-Louis.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 Étant donné que la Ville de Beauharnois assume la totalité des coûts réels du projet, il n'y a aucun
- 2 impact sur les tarifs.

- 3 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau**
- 4 **dans le parc industriel de Beauharnois.**